

La commune de ...
Représentée par son maire en exercice, M./Mme ...
Adresse :

.....
Ci-après désigné « le bénéficiaire »

ET

Raison sociale (entreprise/personne morale/particulier) :
.....
.....

Forme juridique (pour les entreprises) :
.....
.....

Nom :
Adresse :
Courriel :
Téléphone :
Personne à contacter :

Ci-après désigné « le donateur »
IL EST CONVENU ET DÉCIDÉ CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien au bénéficiaire pour le projet suivant (action, investissement, fonctionnement, etc.) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le bénéficiaire devra réaliser le projet avant la date du
(sauf donation pour des projets de fonctionnement) :

Article 2 : Montant du don

Le donateur versera au bénéficiaire la somme de (en euros) :

.....

Article 3 : Contrepartie du bénéficiaire

Il est convenu que la présente convention se place sous le régime du mécénat. La contrepartie dont bénéficie le donateur est ainsi strictement limitée et ne pourra pas dépasser 20% du montant du don.

Contrepartie proposée par le bénéficiaire au donateur :

.....

.....

.....

(Exemple : Mention du logo et nom dans les documents de communication liés au projet)

Article 4 : Conditions de remboursement du don

Le bénéficiaire s'engage à rembourser le donateur s'il décide de ne pas réaliser le projet ou de ne plus y faire participer le donateur.

Toutefois, la responsabilité du bénéficiaire ne sera pas engagée en cas de manquement survenant à la suite d'évènements ou incidents imprévisibles rendant impossible ou retardant la réalisation totale ou partielle des opérations décrites. Le bénéficiaire devant un tel cas de force majeure devra prévenir le donateur dans les plus brefs délais et par tous les moyens à sa disposition. Le bénéficiaire se devra également de prévenir de la fin du cas de force majeure. Les parties s'efforceront de trouver, en commun accord, une solution aux difficultés causées dans une telle éventualité.

Article 5 : Réduction fiscale

La présente convention est établie en vertu des dispositions des *articles 200 et 238 bis du Code général des impôts*. Le bénéficiaire délivrera au donateur le Cerfa 11580*04 (si le donateur est un particulier) afin qu'il puisse profiter de son avantage fiscal (remplacé par Cerfa 16216*01 si le donateur est une entreprise).

Article 6 : Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera porté devant le tribunal administratif de ...

Fait à, le /..... /.....

Pour la commune de

Le Maire

Pour le donateur